

SYNTHÈSE DES FORMATIONS (HORS FSO ET RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX FONCTIONS EXERCÉES)

PRISE EN CHARGE DES FRAIS PÉDAGOGIQUES - DÉFINITION DES PRIORITÉS

DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND ANNUEL DE 5000 € TTC (hors frais de déplacement)

PUBLIC VISE	Catégorie C titulaires ou non titulaires n'ayant pas acquis un diplôme de niveau V (hors Brevet des Collèges)		Agents en prévention d'incapacité à l'exercice de leurs missions		Agents visant une amélioration de leurs conditions de travail		Agents dans le cadre du développement de leur employabilité		Agents en reconversion professionnelle (projet prof. Personnelle)		
	NIVEAU DE PRIORITE	Prioritaire Droits supplémentaires cf. charte	Tx prise en charge	Prioritaire Droits bonifiés cf. charte	Tx prise en charge	Secondaire	Tx prise en charge	Secondaire	Tx prise en charge	Secondaire	Tx prise en charge
OBJECTIFS	Maîtriser les savoirs de base tels que définis par le décret 2015-172 et l'art. L.6121-2 du code du travail (lire, écrire, calculer) utiliser les techniques de communication, travailler en équipe et en autonomie... Faciliter l'insertion	100%	Suivi d'actions préparant une reconversion future. Faciliter l'adaptation au nouveau poste de travail pour permettre d'appréhender les missions sereinement.	100%	En fonctions des besoins exprimés par l'agent. Formations palliatives visant à améliorer les conditions de travail : bien-être psychologique ou physique	Cf ci-dessous	Mobilité au sein de la collectivité, changement de corps, grade, accéder à de nouvelles responsabilités par des actions de formations diplômantes ou non. Suivi d'actions apportant une valorisation sur CV	Cf ci-dessous	Suivi d'actions de formation diplômantes, certifiantes ou non, répondant à un projet de reconversion professionnelle vers le secteur privé ou en vue d'une mobilité inter administration	Cf ci-dessous	
<b>DISPOSITIFS CPF</b>											
<b>Formations de perfectionnement via le CNFPT ou autres organismes</b>		100%		100%		paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation		paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation		paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation	
<b>Actions prioritaires :</b>											
<b>Préparation aux concours ou examens professionnels</b>	Accès au 1er grade ou après VAE concours 3è voie	prise en charge CNFPT	Dans le cadre d'un changement de filière Dispositif adapté seulement après bilan de compétences et/ou formations préalables d'acquisition des connaissances dans la nouvelle filière	prise en charge CNFPT	Dispositif possible en vue d'un changement de grade ou d'une promotion interne	prise en charge CNFPT	Tous les concours et examens de la FPT	prise en charge CNFPT	Dans le cadre d'un changement d'administration : - prépa aux concours de la FPE ou FPH, - aux emplois des institutions de l'UE	paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation	
<b>Préparation à des formations diplômantes inscrites au RNCP ou à l'inventaire art. L. 335-6 CDT</b>				100%		N/A		paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation		paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation	
<b>Acquisition d'un socle de connaissances fondamentales Certification Cléa défini par le décret 2015-172</b>	Dispositif adapté	100%	Agents sans diplôme de niv. V	100%		N/A		N/A		N/A	
<b>congé pour bilan de compétences</b>	Dans le cadre la certification Cléa ou préalablement à d'autres formations d'acquisition des bases	100%	Dispositif possible permettant de cerner l'intérêt et la motivation de l'agent	100%		paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation		paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation		paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation	
<b>VAE</b>	Dans le cadre la certification Cléa	100%		100%		paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation		paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation		paliers de prise en charge : - jusqu'à 500 € TTC : 100% - de 501 à 1000 € TTC : 85% - 1001 à 1850 € TTC : 75% - au-delà de 1850 € TTC : 60% dans la limite de 3000 € TTC par action de formation	
HORS CPF	<b>Disponibilité pour effectuer des recherches ou études présentant un caractère d'intérêt général</b>	0%	Dispositif adapté mais réservé aux titulaires	0%		N/A	Dispositif adapté mais réservé aux titulaires.	0%	Dispositif adapté mais réservé aux titulaires.	0%	
	<b>congé de formation professionnelle</b>	0%	Dispositif adapté pour préparer un projet personnel prof. Utilisable avant ou après les droits CPF	0%		N/A	Dispositif adapté avant ou après les droits CPF	0%	Dispositif adapté pour préparer un projet personnel prof. Utilisable avant ou après les droits CPF	0%	